



Crans, le 20 janvier 2024

**Rapport de la Commission ad'hoc concernant le préavis 23/24 « Demande d'un crédit de CHF 154'023.70 pour la réfection de la surface de trois des quatre terrains du TPC »**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément au mandat que vous lui avez confié, la Commission ad'hoc a procédé à l'analyse du préavis cité en référence. Nous nous sommes réunis une première fois le 31 mai 2023 en présence de Monsieur le Syndic et d'une délégation de la Commission des finances pour ladite étude. Puis à plusieurs reprises, d'abord dans notre configuration initiale (3 membres) et enfin dans notre composition actuelle.

En préambule, la Commission ad'hoc souhaite informer les Membres du Conseil qu'à notre demande, Monsieur le Syndic a requis l'avis de TD Sport, bureau d'étude, sur l'utilité et l'opportunité d'envisager le déplacement des terrains de tennis et de padel ailleurs sur la parcelle 32, afin d'avoir une vision globale. Cette demande faisait suite au préavis voté par notre Conseil (préavis 15/23 - Demande de crédit de CHF 60'000.-- pour une étude relative au réaménagement de la parcelle n° 32 (espace sportif et de loisirs du haut du village)). En effet, quand bien même la nécessité d'une réfection des surfaces est indéniable, nous avons souhaité nous assurer que de tels travaux n'impacteraient pas l'étude en cours, notamment en limitant les possibilités de proposition ou de réflexion. En réponse à cette question, ledit bureau en est venu à la conclusion *« qu'un tel déplacement n'est pas nécessaire pour la réalisation des objectifs de l'étude ni pour répondre aux besoins des autres utilisateurs de la parcelle. Nous le déconseillons aussi pour des questions de coût supplémentaire que nous estimons à environ Fr. 1 million pour 4 terrains de tennis et environ Fr. 500'000 pour les trois terrains de padel »*.

D'autre part, nous rappelons que ce préavis répond à une nécessité d'entretien des infrastructures existantes et, qu'à l'exception du revêtement de 3 terrains, il n'y a pas d'autres investissements envisagés. Enfin, cette réfection est une étape essentielle pour la pérennité du club et la mise à jour des infrastructures communales durant cette législature.

Les terrains en gazon synthétique du Tennis Padel Crans (TPC)<sup>1</sup>, âgés d'environ 22 ans, sont parvenus en fin de vie. L'usure actuelle est notable et représente un risque d'accidents, pouvant ainsi engager la responsabilité potentielle du club et éventuellement de la commune en tant que propriétaire.

---

<sup>1</sup> Le TCC a changé de nom courant de l'année 2023, à la suite de la fusion avec le Padel

Le TPC connaît un développement significatif, avec environ 400 joueurs inscrits au tennis dont presque la moitié sont des résidents de Crans. Les équipes de compétition attirent davantage de joueurs, notamment chez les juniors et les joueurs classés. L'école de tennis, qui accueille désormais 145 juniors, a enregistré une croissance constante. L'embauche de jeunes professeurs vise à dynamiser le tennis chez les jeunes et à préparer la relève. La nécessité de refaire les trois terrains est certaine. Quant au 4<sup>ème</sup> court, et comme précisé dans le préavis, cela fera l'objet d'une décision future. Néanmoins, nous encourageons vivement la Municipalité à soumettre un préavis au Conseil, quelle que soit la suite qui sera donnée au terrain n° 1.

Enfin, le choix de la surface s'est porté sur une surface de type « terre-battue synthétique » qui présente notamment les avantages de ne pas nécessiter d'arrosage et de sécher rapidement après la pluie. Elle est moins abrasive et offre une meilleure protection des articulations par rapport à un terrain en dur.

Des devis ont été demandés à trois sociétés reconnues (Jacquet, Realsport et Tennis Bau) et la Municipalité propose d'accepter celui de Jacquet qui accompagne le club depuis plus de 20 ans et qui est financièrement le plus intéressant, pour le montant de CHF 154'023.70 TTC.

Ce montant sera financé par la trésorerie courante. Le Fonds du Sport Vaudois, sur présentation d'un dossier du TCC, a déjà confirmé une subvention de CHF 30'000.00, qui viendra en diminution du montant prévu par ce préavis.

## CONCLUSION

En conclusion, la Commission ad'hoc recommande à l'unanimité d'approuver le préavis No 23/24 tel que présenté par la Municipalité.

## LA COMMISSION AD'HOC

Yves-André Fasel

---

Quentin Pommaz

---

Lydia Bourquin

---

Laurent Duhoux

---

Lars Kermode, Rapporteur

